



15ème législature

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 41517 | De Mme Clémentine Autain (La France insoumise - Seine-Saint-Denis) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Économie, finances et relance | | Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion |
| Rubrique > chômage | Tête d'analyse > Contre-réforme de l'assurance chômage | Analyse > Contre-réforme de l'assurance chômage. |
| Question publiée au JO le : 05/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences désastreuses de la contre-réforme de l'assurance chômage. Bien que suspendue deux fois par le Conseil d'État, cette contre-réforme va durcir les règles de calcul de l'allocation : près de 1,15 million de demandeurs d'emploi risquent ainsi de voir leur indemnité chômage chuter en moyenne de 17 %. Elle va également s'abattre avec davantage de force sur les travailleurs qui alternent contrats courts et périodes d'inactivité alors que les contrats de moins d'un mois représentent la majorité des embauches. Loin de la caricature du chômeur qui préfère toucher ses indemnités plutôt que chercher un nouvel emploi, Mme la députée rappelle que l'indemnisation moyenne s'élève à 910 euros par mois et que seuls 40 % des demandeurs d'emploi perçoivent une allocation-chômage. Elle indique également au ministre que l'on compte aujourd'hui treize fois plus de chômeurs que d'emplois disponibles. Aussi, elle voudrait savoir comment la réduction des droits des chômeurs permettra concrètement de lutter contre le chômage.